

L'honorable M. Leonard: Honorables sénateurs, moyennant le consentement du Sénat, je propose que le rapport soit mis en délibération dès maintenant.

Des voix: Entendu!

L'honorable M. Leonard: Honorables sénateurs, l'amendement n'est imputable qu'à des détails de rédaction législative. L'article 12 du projet de loi est ainsi conçu.

Les articles précédents de la présente loi entreront en vigueur à une date qui sera déterminée...

On a fait commencer l'article par ces mots pour faire en sorte que le surintendant des assurances détermine la date et qu'un avis soit inséré dans la *Gazette* du Canada.

Le surintendant avait donc l'impression que l'article 12 devait entrer immédiatement en vigueur. Cependant, on a conféré de nouveau là-dessus et il semble que la loi sur l'interprétation régit cette partie du bill, que ces mots sont donc inutiles, que toutes les dispositions de la loi, y compris l'article 12, deviennent exécutoires à la date déterminée par le surintendant des assurances, et qu'il est habilité, sans plus, à s'occuper de la question dès maintenant. Il s'agit donc tout bonnement d'un détail de rédaction législative.

(Le rapport est adopté.)

MOTION TENDANT À LA TROISIÈME LECTURE
—AJOURNEMENT DU DÉBAT

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, quand lirons-nous le bill pour la troisième fois?

L'honorable M. Cameron: Honorables sénateurs, comme je dois partir pour l'Ouest demain, je me demande si ce bill pourrait, du consentement du Sénat, subir la troisième lecture cet après-midi. Cependant, la chose n'est pas absolument nécessaire.

L'honorable M. Roebuck: Nous pourrions en discuter cet après-midi.

Son Honneur le Président: Les sénateurs consentent-ils à ce que ce bill soit lu pour la troisième fois cet après-midi?

L'honorable M. Roebuck: Non, je ne suis pas d'accord. Je ne voudrais pas acquérir la réputation de protestataire, mais, je ne vois pas pourquoi nous dérogerions au Règlement sans raison aucune. L'honorable sénateur pourrait présenter sa motion, nous pourrions l'étudier, puis ajourner le débat, quitte à adopter la mesure demain.

L'honorable M. Cameron: Honorables sénateurs, cela m'agrée. Je propose que le projet de loi soit inscrit à l'ordre du jour afin qu'il soit lu pour la troisième fois à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable M. Roebuck: Ce n'est pas tout à fait ce que j'ai proposé. J'ai proposé que l'honorable sénateur propose la 3^e lecture; après examen, je demanderai le renvoi du débat et nous adopterons le bill demain.

L'honorable M. Cameron: Avec la permission du Sénat, je propose que le projet de loi soit lu dès maintenant pour la troisième fois.

Des voix: Entendu.

L'honorable M. Cameron: Honorables sénateurs, il s'agit d'un bill qui a été examiné à fond, ce matin, au comité des banques et du commerce, par M. MacGregor, surintendant des assurances. Contrairement à l'usage suivi d'ordinaire par les coopératives, il s'agit en l'occurrence d'un retour à une méthode plus typiquement commerciale, afin de convertir une coopérative en une société par actions. De fait, le bill accorde une plus grande protection aux actionnaires et aux personnes qui investissent des fonds. Voilà l'objet principal de la mesure, transformer une mutualité en une société par actions. Nul ne s'opposait à ce que le bill soit adopté dans sa forme actuelle.

(Sur la motion de l'honorable M. Roebuck la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

LA «STANDARD TRUST COMPANY»—ADOPTION
DU RAPPORT DU COMITÉ

L'honorable M. Leonard au nom de l'honorable Salter A. Hayden, président du comité permanent des banques et du commerce, fait savoir que le comité a examiné le bill S-20, constituant en corporation la *Standard Trust Company*, et lui a ordonné d'en faire rapport sans amendement.

Le rapport est adopté.

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs quand lirons-nous le bill pour la troisième fois?

L'honorable M. Choquette propose que le bill soit inscrit au *Feuilleton* en vue de la 3^e lecture à la prochaine séance.

La motion est adoptée.

LES TRAVAUX DU SÉNAT

A l'appel de l'ordre du jour.

L'honorable A. J. Brooks: Honorables sénateurs, avant d'aborder l'ordre du jour, puis-je demander le consentement unanime pour étudier l'article n° 2 avant l'article n° 1. Je pourrais dire en guise d'explication que l'honorable sénateur Thorvaldson, qui parraine le bill S-22, doit partir de bonne heure et qu'il serait reconnaissant à la Chambre de lui permettre de présenter son bill le premier.

Des voix: D'accord.